



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4040

Commissions thématiques créées à titre permanent – Remplacement d'une représentante du Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4040 - COMMISSIONS THEMATIQUES CREEES A TITRE PERMANENT –
REMPLACEMENT D'UNE REPRESENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES
ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Celles-ci peuvent être créées à titre permanent ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, et désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Pour tenir compte du nouvel exécutif désigné le 17 juillet 2017, le Conseil municipal a procédé, par délibération n° 3017/3300 en date du 25 septembre 2017, à la modification du nombre de commissions (passant de 10 à 7) et à la désignation des représentants du Conseil municipal.

Il convient aujourd'hui de procéder au remplacement suivant :

- Commission immobilier – bâtiments : Mme Mina HAJRI.

Je vous propose de pourvoir à cette désignation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-22 ;

Vu les délibérations n° 2014/9 du 25 avril 2014, n° 2015/848 du 19 janvier 2015, n° 2017/3300 du 25 septembre 2017 et n° 2017/3496 du 18 décembre 2017 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Loïc GRABER est désigné en remplacement de Mme Mina HAJRI, en tant que membre de la Commission immobilier – bâtiments.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN